

Les cloches d'Algérie

30 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « Les cloches d'Algérie », *Messages du Secours Catholique*, n° 163, mai 1966, p. 11.

Les cloches d'Algérie

Depuis trois ans, des centaines de lecteurs ont écrit pour, nous interroger sur les responsabilités du Secours Catholique dans l'affaire des cloches d'Algérie, et plusieurs journaux ont publié des informations fantaisistes sur cette question. Nous avons volontairement gardé le silence tant que notre travail n'était pas terminé. La dernière cloche est aujourd'hui en place. Aussi nous pouvons, et nous devons donner des précisions : les voici.

Origine

En Algérie, depuis 1962, des centaines d'églises ont été désaffectées pour devenir mosquées ou écoles.

Qui est responsable ? Voir le traité d'Evian...

Le Secours Catholique n'a aucune responsabilité dans cette affaire.

Les cloches

Le sauvetage des cloches, leur démontage, leur transport en Algérie jusqu'aux ports, était une opération périlleuse et coûteuse.

S.Em. le Cardinal Duval, Archevêque d'Alger, ayant, au nom de l'épiscopat algérien, demandé au Secours Catholique de réaliser ce sauvetage, celui-ci a accepté.

La réalisation du sauvetage

Le Secours Catholique s'est adressé à une entreprise spécialisée qui a réalisé là où le travail a été possible le démontage des cloches, avec le consentement des autorités algériennes.

Sur 400 cloches démontées

- 50 ont été données par S.Em. le Cardinal Duval à Madagascar ;
- 40 ont été récupérées directement par des groupes de rapatriés ;
- 240 ont été regroupées et stockées à Paris.

La facture de cette opération a été considérable.

La répartition

Le Secours Catholique a exposé à la Hiérarchie qu'il estimait son rôle terminé. Il n'avait ni mission, ni autorité pour répartir ce stock.

L'Episcopat a mandaté pour cette répartition LE COMITE NATIONAL DES CONSTRUCTIONS D'EGLISES, présidé par Mgr de Vaumas.

Avant de répartir, il a fallu inventorier les cloches et pour chacune étudier ses caractéristiques : poids, tonalité, mode de suspension, etc...

Le Comité National des Constructions d'Églises a interrogé tous les évêchés, il a réuni les dossiers présentés par eux. Il a donné une préférence aux églises veuves de toute cloche, et il a cherché à proposer le type de cloche correspondant le mieux à chaque clocher.

Pour cet énorme travail, le Comité National des Constructions d'Églises, avec l'accord du Secours Catholique, a utilisé un spécialiste qui a mené son expertise en collaboration avec un maître fondeur français.

On ne remerciera jamais assez la direction et le secrétariat du Comité National des Constructions d'Églises pour avoir poursuivi pendant près de trois ans ce travail ingrat et obscur qui a consisté à équilibrer les désirs des paroisses d'une part, et d'autre part, le stock limité des cloches utilisables.

Le financement

L'argent donné par le public au Secours Catholique pour les pauvres ne pouvait pas être utilisé pour payer ce démontage et ce transport.

Le Comité National des Constructions d'Églises a donc proposé à chaque paroisse recevant une cloche, de participer à ces frais.

Les demandes des paroisses

Le Secours Catholique a reçu de multiples lettres de paroisses sollicitant une cloche. A toutes ces lettres, le Secours Catholique a répondu : « Notre rôle de transporteur est terminé. Nous

ne sommes en rien responsable des attributions. Adressez-vous au répartiteur désigné par l'Épiscopat : le Comité National des Constructions d'Églises ».

A la date du 1^{er} mai, cette opération est terminée. Il n'y a plus aucune cloche disponible.

Cloches de Tunisie

La même demande a été faite au Secours Catholique, par S. Exc. Mgr Perrin, alors Archevêque de Carthage, pour la centaine d'églises désaffectées en Tunisie. Le Secours Catholique a aussi accepté, mais n'a pu réaliser l'opération, toutes les cloches de Tunisie ayant été confisquées sur-le-champ par l'État tunisien...

J. R.

URL source: <https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1966/les-cloches-dalgerie>